



# Découvrir la France autrement



Dans le jardin d'un particulier, au milieu d'un champ entouré d'animaux de la ferme, sans oublier les campings, la France offre des dizaines de milliers d'emplacements dans un cadre naturel ou presque. Un atout certain auprès des camping-caristes, étrangers ou non, friands de ce genre de prestations. Tour d'horizon des différentes formules de stationnement nature dans nos régions et de leurs spécificités.

Texte : Delphine Besana - Photos : DR

**C**es interrogations reviennent souvent chez les camping-caristes. « Nous n'avons pas d'aire d'accueil à proximité pour passer la nuit. Où pouvons-nous nous arrêter? ». C'est bien volontiers que des milliers de camping-caristes préfèrent désormais troquer une nuitée entassés sur une aire de services pour une étape nature. Rechercher le calme, l'échange convivial avec les acteurs de nos campagnes, voire tout simplement le plaisir de combiner l'étape en toute liberté et la sécurité, le tout à des tarifs défiant largement ceux des terrains classiques, les motivations pour fréquenter le réseau France Passion sont nombreuses.

**Entre nature et convivialité**  
Avec trente ans d'existence,

France Passion enregistre plus de 2 100 références dans toute la France. Le domaine d'activité ne concerne plus seulement les viticulteurs, c'est toute l'activité agricole qui ouvre ses portes aux camping-caristes. Mais pas seulement. Artisans, brasseurs ou encore fromageries prennent plaisir à les accueillir. Pour y accéder, rien de plus simple. Il suffit de se procurer le guide des étapes avec sa vignette carte invité pour 30 €, qui entraîne l'adhésion pour un an. Une formule qui séduit et concilie convivialité et sécurité et n'implique de surcroît aucune obligation d'achat. « À partir du moment où ils sont d'accord, de bonne volonté et que vous êtes les bienvenus, les accueillants généreux s'engagent à vous recevoir gratuitement sur un terrain plat, stabilisé, facile d'accès et au calme mais sans services de ravitaillement », témoigne Marc Guil-

Les hôtes France Passion sont réputés pour la qualité de leur accueil qui reste limité à un nombre réduit de camping-cars.

lermin, responsable France Passion. En général, cinq camping-caristes peuvent se retrouver à l'étape. Et cette formule de stationnement gratuit pour une nuit séduit. « C'est l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes et le plaisir de faire découvrir les métiers et leurs produits. Les camping-caristes sont accueillis comme des vrais humains, ils se sentent appartenir à une famille ». Un sentiment partagé par les accueillants. À Chaux Neuve, dans le Doubs (25), au parc Polaire, Gilles Malloire accueille les camping-caristes depuis plus de sept ans dans un cadre exceptionnel, au milieu de la faune et la flore. « Randonneurs de nature, vivant en milieu naturel protégé, sans contrainte de notre part, nous avons la possibilité d'offrir notre havre de paix à l'esprit fondamental du camping-cariste. La France est autre chose qu'un parking ou un camping. Il est important de découvrir et faire découvrir des petits recoins pour nous ressourcer, le tout dans le respect de l'environnement. » Amoureux de leur pays, ils se mettent en quatre pour le faire mieux connaître à leurs « invités ». Nombreux accueillants ont sur place les produits issus de leur savoir-faire. Après tout, pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable? À Douarnenez, dans le Finistère (22), Marc Le Gal est gérant de la dernière conserverie artisanale de la ré-



## Interview

### 600 aires équipées par Flot Bleu

Entretien avec Stéphane Boron, directeur de SAS Quantum Systèmes qui détient la marque Flot Bleu qui conçoit, fabrique, pose et entretient des équipements pour l'aménagement d'aires de services.



#### Que propose Flot Bleu aujourd'hui ?

Nous proposons des bornes de vidange, des distributeurs d'eau ou encore des barrières automatisées pour parkings. 600 aires sont aujourd'hui équipées par Flot Bleu, dont 120 sur autoroute. Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, nous ne sommes pas gestionnaires. Nous n'avons pas vocation à être exploitants.

#### Sur quels types d'aires travaillez-vous ?

Nous travaillons beaucoup sur les autoroutes où les aires se développent. On voit aussi arriver une nouvelle génération de supermarchés qui comprennent des zones spécifiques pour camping-cars. Nous avons moins de demandes des collectivités depuis la crise sanitaire.

#### Que peuvent trouver les camping-caristes sur les aires que vous aménagez ?

Avec le label Relais Flot Bleu, les camping-caristes peuvent connaître le niveau des prestations offertes lors de leurs étapes. Ils peuvent aussi payer par carte bancaire sur place. Je suis contre la réservation. Il faut rester dans le principe de liberté. J'arrive quand je veux, je pars quand je veux. Pour moi, c'est ça la philosophie du camping-car.

#### Que conseillez-vous aux communes qui souhaitent créer une aire de services ?

Je déconseille la gratuité pour éviter le gaspillage en eau. On leur dit aussi qu'il n'est pas utile de faire de gros investissements pour dix places. Je pense qu'il n'est pas justifié de mettre une barrière dans une petite commune. On peut éventuellement mettre un horodateur pour faire payer le stationnement, ce qui permet d'enlever la barrière « psychologique ».

#### Combien coûte la réalisation d'une aire ?

Quand on fait une aire, il faut compter 100 m<sup>2</sup> par véhicule. Cela comprend un emplacement de 4 m par 8, une zone de roulement et l'aménagement paysagé. Il faut compter de 5 à 10 000 € la place tout compris, avec les équipements, le terrassement, l'espace vert et le mobilier urbain.



En vente par correspondance au prix de 30 €, c'est à vous de choisir entre viticulteurs, éleveurs... pour découvrir leurs spécificités. Une application gratuite complète l'offre.

gion. C'est avec beaucoup de gentillesse et de générosité qu'il accueille depuis dix ans les camping-caristes. « C'est une histoire de famille. J'aime cette belle clientèle. Nous leur faisons visiter l'entreprise, habillés de la tête aux pieds, et proposons en fin de parcours une dégustation de sardines. Et ceux qui le souhaitent peuvent acheter en direct du thon, un produit phare chez les camping-caristes. Mon objectif, c'est qu'ils restent dans la région car ils nous font vivre. Ce que j'aime avant tout, c'est la convivialité et le partage ».

Avec France Passion vous passerez des nuits sereines, entourés par une nature autrement plus authentique que lorsque l'on stationne ordinairement sur une aire de services. L'occasion aussi de découvrir leurs spécificités locales. D'autres optent pour les rencontres humaines dans des fermes. Il est vrai que le nombre d'emplacements propres à ce type d'hébergement comme le cadre naturel, ont amplement de quoi tenter le citadin en mal de quiétude. Ici, pas question de rechercher le grand confort. La priorité est donnée au dépaysement et parfois à la gastronomie. Bienvenue à la Ferme – partenariat de France Passion – recense près de 208 exploitants qui proposent des emplacements dont 42 offrent des aires de services (vidange, connexion eau et électricité).

**Le confort, la sécurité et le calme sont les principales attentes des camping-caristes à l'étape.**

« Les camping-caristes se sentent appartenir à une famille. »

Marc Guillermin, responsable France Passion.

Stationner une nuit ou deux chez un particulier, c'est garantir un moment de partage et de convivialité.



### Camper chez l'habitant

La France reste l'une des destinations les plus plébiscitées et l'hébergement de plein air connaît un grand succès. Le Airbnb pour les camping-caristes existe aussi. Lancé en 2016, Homecamper propose en ligne un ensemble d'empla-

ments chez l'habitant. Ce concept est né d'un constat. « Lors de son lancement, accompagné de deux associés, l'un d'entre eux avait acheté un camping-car. Il l'a revendu au bout d'une semaine car il n'arrivait jamais à stationner. Il nous semblait donc important de trouver des solutions pour stationner », explique Étienne de Galbert, président et cofondateur de la plateforme Homecamper. Près de 58 000 emplacements sont disponibles dont 80 % en France. Un moyen de stationner dans un endroit qui assure sécurité, qualité et convivialité pour un moindre coût. « 90 % des hôtes proposent un espace calme avec eau et électricité. Il faut compter environ 12,50 € une nuit pour un couple sur notre territoire. Certains peuvent mettre

avec des pèlerins, des cyclistes, des motards, des familles... » témoigne Sylvie, accueillante à Rodez, en Occitanie. « En accueillant des voyageurs dans mon jardin, je fais découvrir ma région et je découvre toutes les régions du monde. C'est magique ! », ajoute Paul, localisé à Ploermel, en Bretagne. Une escapade en bord de mer, un instant bien-être ou encore le mont Saint-Michel, une randonnée en montagne ou un circuit sur la Route des Vins, l'offre pour camper chez l'habitant est riche et diversifiée en France.

### Le camping séduit toujours

Pour ceux qui préfèrent bénéficier de davantage de services tels une laverie ou des équipements de loisirs (piscine chauffée), il est possible de faire une halte dans un camping. Dans les années 90, les camping-caristes n'envisageaient aucunement ce stationnement. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à choisir cette étape à titre exceptionnel. Les

### Et aussi ..

Créé en 2003, Camping-car d'Hôtes est un annuaire qui répertorie les adresses des particuliers, camping-caristes ou non, acceptant le stationnement des camping-caristes chez eux dans le jardin ou sur un parking aménagé. Un endroit sécurisé et gratuit offrant un moment convivial à partager. La version guide recense environ 800 accueillants. Plus d'informations sur [www.campingcardhotes.fr](http://www.campingcardhotes.fr)



## Réglementation

### Stationner n'est pas camper !

Il est tout d'abord important d'indiquer que le camping-car appartient à la catégorie M1, la même qu'une voiture. Tout camping-car est donc soumis au même Code de la route indiquant que « les autocaravanes ne sauraient être privées du droit de stationner, dès lors que l'arrêt ou le stationnement n'est ni dangereux (art. 417-9 du Code de la route), ni gênant (art. R.417-10 et R. 417-11 du même code) ni abusif (art. R. 417-12 et R. 417-13) ».

En d'autres termes, si vous stationnez sur une place de stationnement matérialisée par un marquage au sol, sans cale ni table ni store, alors vous êtes dans la légalité. Vous pouvez donc vous restaurer à l'intérieur de votre véhicule. Le stationnement d'un camping-car est autorisé pour sept jours maximum. Souvent, les municipalités autorisent 24 à 48 heures. Rien ne vous interdit non plus de dormir à bord lorsque vous êtes stationné, dès lors que vous ne laissez aucun équipement à l'extérieur, notamment déchets ou eaux sales. Cependant, certaines municipalités limitent la circulation et le stationnement des véhicules de loisirs, voire les interdisent. Sur les 36 000 communes de France, quelques dizaines seulement sont hostiles aux camping-caristes et mettent en place diverses armes pour les éviter, en prenant des arrêtés coercitifs, installant des barres de hauteur et des panneaux d'interdiction.

### Le CLC à votre écoute

Pour défendre ses droits de stationner, le camping-cariste peut compter sur le Comité de liaison du camping-car. Regroupant les constructeurs, distributeurs, loueurs, utilisateurs, accueillants de camping-cars, le CLC défend le droit au stationnement des camping-cars. Il intervient auprès des élus locaux, notamment grâce à l'action permanente de son chargé de mission, Frédéric Paul, qui « prêche la bonne parole » auprès des municipalités. « Nous avons régulièrement des demandes de conseil de municipalités qui veulent mieux accueillir les camping-caristes. Et d'autres, contre qui nous avons dû déposer plainte auprès des tribunaux administratifs », précise de son côté Daniel Gaborit, président du CLC, avant d'ajouter : « Les gros problèmes que nous rencontrons sont liés aux communes qui, bien qu'ayant été condamnées, ne respectent pas les décisions des juges. Ça nous oblige à relancer des procédures auprès des tribunaux. Nous avons de ce fait des procédures qui sont engagées depuis plus de cinq ans ».

Pour contacter le CLC : mail : [contact@univdl.org](mailto:contact@univdl.org)